

Province de Québec
Municipalité de Saint-Samuel
Mercredi, le 1^{er} juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mercredi, le 1^{er} juin à 19h30 au 143, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : René Mongrain, Denis Lampron, Grégoire Bergeron, Félix Beaurivage, Léo Gauthier, Manon Beaudet et René Bergeron.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Mongrain, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

072-06-11

01- Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Léo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

073-06-11

02- Adoption du procès-verbal du 1^{er} juin 2011 et le suivi.

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 1^{er} juin 2011 soit adopté.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

074-06-11

03- Adoption des comptes.

Il est proposé par Denis Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée et annexée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 46 701.50\$, dont 5 239.82\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

04- États financiers.

La directrice générale dépose les états financiers finissant le 30 juin 2011.

075-06-11

05- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Le conseiller Léo Gauthier propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 28 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOpte À L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

076-06-11

06- Demande à la CPTAQ Agrandissement de l'îlot déstructuré.

Considérant une demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui a pour objectif de déplacer le chemin existant à l'extérieur de l'îlot déstructuré portant le n° 57 de la décision 353225 datée du 4 août 2009;

Considérant que le requérant, M. François Tremblay du dossier n° 400170 demande à la municipalité de l'appuyer dans sa démarche afin que les terrains situés en îlot déstructuré soient reliés au chemin et non séparés par le chemin.

Pour ce motif,

La conseillère Manon Beaudet propose de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant le numéro de dossier 400170, d'intégrer les portions de lots P-127-5 et P-127-6 en ilots déstructurés afin de pouvoir changer l'emplacement de la route actuelle (P-127-5) et effectuer le ralliement des lots 127-1, 127-2, 127-3 et 127-4 à la route.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

077-06-11

07- Remboursement des frais annuels d'une carrière et sablière / Martin Rondeau.

Le conseiller Léo Gauthier propose de rembourser les frais annuels de 300\$ pour l'exploitation de carrière et sablière à M Rondeau. Un amendement au règlement d'urbanisme sera demandé pour rectifier les frais annuels d'une carrière et sablière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

078-06-11

07.1 L'achat d'un compteur Soltek / carrière sablière.

Considérant la circulation dense de camions lourds dans le rang 3 Est;

Considérant l'obligation de défrayer une redevance sur les carrières et sablières depuis le 1^{er} janvier 2009;

Le conseiller Léo Gauthier propose l'achat d'un compteur Soltek qui est un appareil d'auto-surveillance des bancs de graviers, carrières et sablières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

079-06-11

08- Ajout à la demande de changement au schéma pour un 2^o projet de station service à essence.

CONSIDÉRANT la résolution n° 048-03-2011 demandant à la MRC d'Arthabaska de modifier son schéma d'aménagement pour les décisions de la CPTQ autorisant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales pour la construction d'une station de service se référant au dossier n° 87276;

CONSIDÉRANT que le dossier n° 135050 autorise également l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales pour la construction d'une station de service sur une partie de lot 120.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Léo Gauthier et unanimement résolu d'adopter à la résolution n° 048-03-2011 un deuxième emplacement possible sur lot P-120 et d'en faire la demande auprès du Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska pour une modification nécessaire à leur schéma d'aménagement et de développement afin d'autoriser en affectation Agroforestière l'usage station service à essence sur la partie du lot 120 du cadastre de Horton du territoire de la Municipalité de Saint-Samuel afin de permettre l'autorisation de la CPTAQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

080-06-11

09- avis de motion – règlement sur la tarification.

Avis de motion a été donné par Grégoire Bergeron qu'il proposera ou fera proposer à une prochaine séance un règlement sur la tarification.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les élus dans le délai prescrit. Une demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

081-06-11

10- Érick Bergeron personne engagée pour le Jaseur.

Le conseiller Léo Gauthier propose d'engager M Érick Bergeron pour le journal le Jaseur, au coût forfaitaire de 100\$ par édition.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

082-06-11

11- Dérogation mineure / Nancy Bergeron et Ronald Désilets.

Considérant une demande de Mme Nancy Bergeron et de M. Ronald Désilets concernant l'immeuble située au 422, rue Sainte-Hélène à Saint-Samuel afin de régulariser la porte d'entrée au sous-sol implanté dans la marge de recul avant à 5,87 mètres par le rang 3 comparativement aux distances de 7,5 mètres de marge de recul avant tel que prescrit au règlement de zonage portant le n°216-2007.

Considérant qu'une dérogation mineure avait déjà été autorisée en 1999 pour la construction d'une entrée au sous-sol en cour avant.

Pour ce motif, il est proposé par M. Félix Beurivage, que le conseil accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) d'autoriser l'implantation dans la marge de recul avant à 5,87 mètres par le rang 3.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

083-06-11

12- Demande de commandite / CJR de St-Valère.

La conseillère Manon Beudet propose que la municipalité participe en offrant une commandite de 80\$ au Cercle des Jeunes Ruraux de Saint-Valère.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

13- Responsabilité des conseillers.

Denis discute sur l'inventaire des terrains à vendre sur le territoire.

14-Période de questions.

Divers

15- Affaires nouvelles.

Aucune affaire nouvelle

16- Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets étant épuisés, la conseillère Manon Beudet propose la levée de la séance à 20 h 25. La séance est close.

**René Mongrain,
Maire**

**Suzie Constant,
Secrétaire de la séance**